



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Maud CLAIR BONAIME** intitulée « **Trouble des Apprentissages et TDA/H en orthophonie : Comment intervenir en lecture, écriture et mathématiques ?** ».

Information pratiques :

Dates : 22/23 février et 6/7 mai 2024

Horaires : 9h - 12h30/13h30 - 17h

Nombre d'heures au total : 28 heures

Pré-requis : être orthophoniste et logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : STRASBOURG

Tarifs : 800 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 1000 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (reste à charge du stagiaire 1000 Euros - 532 Euros soit 568 Euros).

Objectifs pédagogiques :

- État des lieux des connaissances sur le TDAH et les fonctions exécutives chez l'enfant : définition, référence au DSM 5, critères diagnostiques
- État des lieux des connaissances sur le Trouble des Apprentissages : définition, critères diagnostiques.
- État des connaissances sur les approches générales d'intervention dans le TDAH :
- Approche comportementale : analyse fonctionnelle du comportement.
- Approche pharmacologique : quelles données ?
- Approche de pleine conscience : point sur quelques études.
- Approche de rétablissement
- Connaissance des préconisations d'intervention basée sur des données probantes
- Comprendre les enjeux de la motivation dans les apprentissages.
- Apprendre à intégrer des éléments motivationnels dans les interventions orthophoniques.

Objectifs opérationnels :

- Distinguer les manifestations attentionnelles et exécutives chez les patients.
- Développer des étayages pour soutenir l'apprentissage de la lecture, de l'écriture (orthographe et expression écrite) et des mathématiques.
- Savoir réaliser une évaluation fonctionnelle du comportement et une approche basée sur le rétablissement.
- Mettre en pratique des étayages pour soutenir l'apprentissage des mathématiques, à partir de données probantes. Exemple de la résolution de problèmes.
- Lecture et TDAH / fonctions exécutives : Savoir élaborer et proposer des étayages pour soutenir l'apprentissage de la lecture, à partir de données probantes. Exemple de la compréhension écrite.
- Écriture (orthographe, expression écrite) et TDAH / fonctions exécutives : Mettre en pratique des étayages pour soutenir l'apprentissage de l'écriture, à partir de données probantes. Aide à la production écrite.
- Proposer à l'enseignant des pistes d'accompagnement adaptées selon le profil de l'enfant.
- Proposer au parent des pistes d'accompagnement adaptées selon le profil de l'enfant.
- Dissocier le savoir-faire du savoir-être dans l'accompagnement des jeunes avec TDAH.

Méthodes pédagogiques :

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux difficultés, échange d'expérience, études de cas

Méthodes d'évaluation :

- Questionnaire de connaissances pré-formation
- Questionnaire d'acquisition de connaissances post-formation
- Questionnaire de satisfaction (questions fermées d'évaluation chiffrée et questions ouvertes pour les remarques et suggestions d'amélioration de la formation)

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367
auprès de la Préfecture de Strasbourg
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom :

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Numéro ADELI :

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 21 février 2024.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence

et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROTT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by the text 'AFK Formations'.

Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)